VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 28 JUIN 2024

Par suite d'une convocation en date du **18 juin 2024**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **vingt-huit juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **18 juin 2024.**

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. Éric FERRERE – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Marcella MAZEAU – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. Emile PERMALNAICK – Mme Séverine MARA – M. René VLODY – M. Raphaël RIVIERE

Procurations : M. Alphonse HOARAU a donné mandat à M. Fabrice PAYET – **Mme Line Rose BAILLIF** a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – **Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME** a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – **M. Pierrot CANTINA** a donné mandat à Mme Nathalie CALTEAU – **Mme Suzie CUVELIER** a donné mandat à M. Frédo FERRERE – **M. Jean Max ROPAULD** a donné mandat à M. Jean Hugues LESQUELIN – **Mme Lise Marie DANDIN** a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU – **Mme Annick SEVERIN** a donné mandat à M. Raphaël RIVIERE – **Mme Suzette RIVIERE** a donné mandat à M René VLODY

Absents : M. Bruno CORÉE – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Paul FORT – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Roseline LUCAS

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame Julie Rose MEZINO** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Madame Julie Rose MEZINO** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **Madame Julie Rose MEZINO** pour remplir les fonctions de secrétaire.

& &

&

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
280624_01	**Compte-rendu des décisions** Adoption du procès-verbal de la séance du 5 avril 2024	X *(1 abstention)*	
280624_02	**Comptes de gestion de l'exercice 2023** Compte principal Compte annexe de la régie funéraire	X	
280624_03	**Adoption des Comptes Administratifs du Maire pour l'exercice 2023** Compte principal Compte annexe de la régie funéraire	X	
280624_04	**Compte principal 2023** Affectation du résultat	X	
280624_05	**RESSOURCES HUMAINES** Modification du tableau des emplois Création d'emplois	X	
280624_06	**Acquisition foncière** Parcelle AR 1743	X	
280624_07	**Travaux de réhabilitation de l'Eglise du Centre-Ville** Approbation du principe de l'opération Approbation du plan de financement	X	
280624_08	**Travaux de modernisation de voies communales 2024** Approbation du principe de l'opération Approbation du plan de financement	X	
280624_09	**Atelier Chantier d'Insertion « Jardin d'Insertion »** Principe de l'ACI Création des postes Approbation du plan de financement	X	
280624_10	**Mandat Spécial** Modalités de prise en charge	X	
280624_11	**Approbation de la convention de gestion en flux avec la SHLMR, la CIVIS et les communes de Saint-Pierre, Saint-Louis, L'Etang-Salé, Petite-Ile et Les Avirons**	X	
280624_12	**Approbation de la convention de gestion en flux avec la SIDR, la CIVIS et les communes de Saint-Pierre, Saint-Louis, L'Etang-Salé, Petite-Ile et Les Avirons**	X	
280624_13	**Approbation de la convention de gestion en flux avec la SODEGIS, la CIVIS et les communes de Saint-Pierre, Saint-Louis, L'Etang-Salé, Petite-Ile et Les Avirons**	X	
280624_14	**Mise à la réforme d'un véhicule communal**	X	
280624_15	**Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire**	X	

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance,

Julie Rose MEZINO

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 04 JUIL. 2024

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA RÉUNION ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire

Eric FERRERE

Publiée le : 04 JUIL. 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.